

CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES-VERBAL

Séance extraordinaire du 26 juin 2012
à la Maison de commune

Présidence: Mme Mercédès ASSAL

Membres présents :	70
Membres absents excusés :	9
Membres non excusés:	<u>1</u>
Effectif total :	80

Absents excusés: Mmes Florence CROCHET, Odile GEORGALLIDES, Nadereh NASSIRI-ANSIRI et MM Daniel MARGOT, Corrado RAMETTA, Fabien MEZENEN, Didier PYTHON, Otto LOOSLI et Félix SCHMIDT.

Absent non excusé : M. Bernard FAUCHERRE

A 21h45, **Mme Mercédès ASSAL**, Présidente, souhaite la bienvenue aux conseillères et aux conseillers, à M. le Syndic, à la Municipalité, au Secrétaire municipal, au Boursier communal et au public. Le quorum est toujours atteint et, selon l'article 58 du règlement, le Conseil a été convoqué pour cette séance extraordinaire, à caractère urgent, par écrit. Tous les conseillers ont reçu l'ordre du jour et le Conseil peut donc valablement délibérer. La Présidente déclare la séance ouverte.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

2. DONATION POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS PROTEGES - APPROBATION

Préavis no 8/2012

La parole est donnée à **M. Erich DURST**, président-rapporteur de la commission nommée qui lit son rapport.

La Présidente le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Elle ouvre la discussion.

- **M. Maurice MISCHLER** a constaté que l'embargo a été levé à 21h22 au lieu de 21h30 et ne va pas « chipoter » sur les 8 minutes d'avance. En effet, au nom de la Municipalité, il est très heureux de confirmer que c'est bien M. Ingvar KAMPRAD, fondateur de l'Entreprise IKEA, qui a effectué une donation de CHF 10'000'000,- à la commune d'Epalinges. Il a approché la Municipalité lorsqu'il a eu connaissance des

projets de structures de logements pour personnes âgées, plus particulièrement d'appartements protégés pour les personnes âgées dans le besoin. Après une discussion avec le donateur, il paraissait évident que ces lieux de vie ne devaient pas être déconnectés du tissu social de la commune. Très rapidement il a fallu mettre en œuvre concrètement cette opportunité. Ainsi s'est présentée l'opportunité d'acquérir la parcelle 501, sise à l'extrémité de la route de la Croix-Blanche, qui est, à leur avis, idéal pour ce genre de projet. Actuellement une maison se trouve sur cette parcelle et la Municipalité a pris l'engagement de tenir compte des spécificités de chaque locataire. Elle s'est déjà engagée pour trouver un logement provisoire pour une dame âgée à qui la Municipalité a d'ores et déjà promis une place dans le nouveau bâtiment. Le propriétaire de cette parcelle est remercié pour l'intérêt qu'il a porté à ce projet durant les démarches liées à la vente de cette parcelle. Pour le 2^{ème} projet, le terrain est déjà propriété communale et se trouve à proximité du nouvel EMS de la Girarde, les synergies avec celui-ci devront être bien entendu concrétisées et sont déjà engagées. Pour des raisons d'aménagement du territoire, il faudra un peu plus de temps ; bien entendu les 2 projets seront initiés de concert tout en sachant que celui de la parcelle 501 sera terminé avant. Il aimerait souligner l'ambiance constructive dans les réunions qui ont eu lieu avec le donateur. Il ne va pas donner des détails « people » sur la personnalité de M. Ingvor KAMPRAD mais il peut témoigner qu'il a rencontré un monsieur de 86 ans, précis, jovial, sensible dans ses idées, les pieds sur terre, avec une faculté étonnante de se mettre dans la peau d'un bénéficiaire d'un appartement protégé. Il a affirmé, dès le début des rencontres, qu'il tenait à faire un geste pour sa commune d'adoption qui l'a accueilli voilà 36 ans et la Municipalité lui en est reconnaissante pour ce geste très généreux. Enfin le fruit de cette donation doit devenir un projet collectif. Tout le monde aspire à passer une vieillesse à la fois paisible, active et autonome en pouvant aller seul faire ses courses, chez le coiffeur ou boire un petit verre au café d'en face grâce au soutien de professionnels attentifs en cas de besoin. Grâce à ces projets, cela tendra à devenir possible et grâce au soutien d'un donateur, certes, mais aussi grâce à toutes les bonnes volontés qui permettent et permettront de mettre ces projets à l'œuvre. Il remercie d'ores et déjà les personnes qui, discrètement, l'ont aidé dans cette affaire. Ce projet n'est pas uniquement un projet de la Municipalité mais doit être un projet de toute la commune. Elle aura besoin de l'appui du Conseil communal pour le concrétiser. Maintenant le dernier mot est à vous Mesdames et Messieurs, car, dans notre belle démocratie, les décisions importantes sont toujours le fait des assemblées législatives et du peuple. Merci.

- **M. Jean-Pierre MICHAUD** aimerait lancer quelques fleurs à la Municipalité ce soir à propos du projet en discussion. Il se réfère à une étude hollandaise publiée en 2008 qui compare la qualité de vie entre les personnes âgées fragilisées vivant à domicile et celles des appartements protégés. En résumé il ressort de cette étude que les personnes vivant en appartement protégé évaluent leur qualité de vie plus favorablement et font l'expérience d'une plus grande autonomie, de moins de sentiments d'insécurité et participent plus activement aux activités sociales que les personnes ayant le même profil, mais vivant à domicile. Le don extraordinaire annoncé ce soir est un signe de santé quant à la libéralité de la collectivité. Il exprime sa grande satisfaction face au projet présenté dans ces préavis qui répondent à un besoin prioritaire présent et à venir dans la communauté. Il rappelle qu'en avril 2008, un postulat demandait à la Municipalité de présenter au Conseil communal les moyens qu'elle entendait mettre en œuvre afin d'inciter et de faciliter l'implantation d'appartements adaptés aux seniors lors de futurs projets de construction et de rénovation. Le Conseil d'alors avait soutenu ce postulat à l'unanimité. Quatre ans plus tard, il a plaisir à constater que, malgré le manque de terrains communaux, la Municipalité a su, dans un premier

temps, prioriser ce projet au cours de sa législature et faire ainsi connaître les besoins de la population d'Epalinges. Elle a su notamment susciter, provoquer et finalement en saisir les opportunités. On pourrait parler ici d'une attitude volontariste. En effet, lors de cette soirée l'assemblée devra se positionner à la fois sur la création à terme d'environ 50 logements protégés (préavis no 8/2012), mais également sur un préavis voté il y a quelques minutes, les Bosquets du Giziaux, sur un projet de locatifs où 25 % seront adaptés aux personnes à mobilité réduite. Il est ravi de cette évolution, avant tout pour les seniors de la commune, et pour les futurs « papys boomer », dont il fera partie d'ici quelques années et invite le Conseil à voter, avec la même unanimité les préavis qui vont suivre.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. La Présidente passe au vote du préavis no 8/2012 concernant l'acceptation de la donation.

**A mains levées, le préavis no 8/2012 est accepté à l'unanimité.
Applaudissements.**

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité no 8/2012 du 4 juin 2012,
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier, incluant la proposition de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter la donation de 10'000'000,- CHF (dix millions) aux conditions mentionnées dans la convention de donation.

3. ACQUISITION DE LA PARCELLE NO 501 – ROUTE DE LA CROIX-BLANCHE 37 A EPALINGES – APPROBATION

Préavis no 9/2012

La parole est donnée à **M. Erich DURST**, président-rapporteur de la commission nommée qui lit son rapport.

La Présidente le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée, elle est close.

M. Erich DURST soulève une erreur de frappe sans incidence s'étant glissée au chiffre 2 du préavis. Vu l'erreur minime, et tenant compte de la suggestion du président-rapporteur de la dite commission, un amendement n'est pas nécessaire. La Présidente passe donc au vote du préavis no 9/2012 ainsi corrigé.

A mains levées, le préavis no 9/2012 est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 9/2012 du 4 juin 2012,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide d'autoriser la Municipalité à

- 1. acheter la parcelle Registre foncier no 501, d'une surface de 1'220 m2, sise route de la Croix-blanche 37, pour un montant de 2'300'000,- CHF (deux millions trois cent mille francs), montant auquel il faut ajouter les frais liés à la transaction, et de lui accorder à cet effet le crédit y relatif ;**
- 2. financer cet achat par un prélèvement sur le fonds spécial résultant de la donation traitée par le préavis no 8/2012 ;**
- 3. porter la valeur de cet investissement à l'actif du bilan et l'amortir selon la législation en vigueur ;**
- 4. signer tous les actes notariés, officiels ou administratifs concernant cet achat.**

La discussion n'est plus demandée.

La Présidente remercie l'assemblée pour son assiduité ce soir et elle se réjouit de rejoindre les rangs du Conseil à la rentrée. Elle souhaite une bonne année de présidence à M. Mazyar YOSEFI. Elle rappelle que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le mardi 25 septembre 2012 à 20h15. Elle a été très heureuse de son année de présidence et clôt la séance à 22h15 sous les applaudissements.

Epalinges, le 15 juillet 2012

La Présidente :

La Secrétaire

Mercédès ASSAL

Françoise AUBERT